



Programme financé par
l'UNION EUROPÉENNE

Programme Transnational INTERREG NEXT Bassin Maritime Méditerranée (NEXT MED)

Stratégie préliminaire

- **Architecture proposée – Une approche 5P** : Un Programme pour les Personnes, la Prospérité, le Progrès, la Planète et le Partenariat (inspirée par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies).
- **Un programme plus proche des territoires – échelles d'intervention possibles** : Quartiers urbains ; Villes, agglomérations et banlieues ; Zone urbaines fonctionnelles ; Zones de Montagne ; Iles et zones côtières ; Zones à faible densité de population (selon les codes contenus dans les annexes du Règlement portant Dispositions Communes).
- **Une approche basée sur l'impact** à plusieurs niveaux :
 - **Technique** : mettre en œuvre des **pilotes** afin de démontrer l'efficacité de technologies et de projets économiques, sociaux, d'innovation ou de formation, tant nouveaux qu'existants.
 - **Sociétal** : améliorer **les comportements et les mentalités** des citoyens/parties prenantes (y compris les institutions, principalement au niveau local) afin d'inspirer des changements "culturels" en ce qui concerne les attitudes envers des thèmes fondamentaux comme la durabilité, l'innovation, l'économie circulaire, l'entrepreneuriat, etc.
 - **Réglementaire** : créer un **écosystème habilitant** (plans et règlements, subsides, soutien économique, etc.) permettant de progresser en ce qui concerne les thèmes clés pour le développement local.
 - **Stratégique** : favoriser **les processus d'intégration** à un plus large niveau pour augmenter les changements positifs sur les politiques (actions de renforcement des capacités, dossiers de politique, documents blancs, projets de démonstration et bonnes pratiques).



Programme financé par
l'UNION EUROPÉENNE

Objectif général : Contribuer à atteindre un développement intelligent, durable et équitable pour tous en Méditerranée en soutenant une coopération et une gouvernance multi-niveaux équilibrées, de longue durée et ambitieuses.

Veillez noter que la formulation des Objectifs Stratégiques et des Objectifs spécifiques provient du projet actuel de règlement Interreg tel que convenu par le Conseil européen en décembre 2020. Veillez noter que les règlements relatifs à la politique de cohésion n'ont pas encore été adoptés.

OBJECTIF 1 : UN PROGRAMME VISANT LA PROSPÉRITÉ ET LE PROGRÈS

Objectif Stratégique 1- « Une Méditerranée plus compétitive et intelligente (en encourageant une transformation économique intelligente et innovante) »

| Priorités (sur base des défis identifiés) | Objectif(s) spécifique(s) (listés en conformité avec les préférences exprimées lors de la première consultation nationale) | Résultats escomptés proposés | Type d'actions proposées (non exhaustive) |
|---|--|--|--|
| Libérer le potentiel de la Méditerranée en matière de R&D&I et renforcer son impact en ce qui concerne les défis sociaux, économiques, sociétaux et environnementaux. | O.S 1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME ainsi que la création d'emploi par les PME, y compris moyennant des investissements productifs | R.E 1.3.1 Amélioration en ce qui concerne l'internationalisation, la coopération et le réseautage, la compétitivité et les capacités des PME en matière d'innovation. R.E 1.3.2 Amélioration des opportunités pour les start-ups et l'emploi autonome, et | A.1.3.1 Soutien transnational à la création de PME, à l'esprit d'entreprise et à l'innovation. Encourager la création et le suivi de start-ups, de spin-offs, de fourniture de services aux entreprises et d'amélioration de l'environnement / infrastructure des entreprises A.1.3.2 Favoriser l'écosystème des entreprises, notamment, en développant les clusters transnationaux, les réseaux, les laboratoires vivants, |



Programme financé par
l'UNION EUROPÉENNE

| Priorités (sur base des défis identifiés) | Objectif(s) spécifique(s) (listés en conformité avec les préférences exprimées lors de la première consultation nationale) | Résultats escomptés proposés | Type d'actions proposées (non exhaustive) |
|--|---|--|---|
| | | création de nouvelles opportunités d'affaires et de nouveaux emplois. | et, les services de soutien y compris le réseautage et les initiatives d'internationalisation |
| | O.S 1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe | <p>R.E 1.1.1 Amélioration de l'exploitation et commercialisation des résultats de la recherche afin de développer de nouvelles technologies/produits/services et encourager l'adoption d'innovations.</p> <p>R.E 1.1.2 Amélioration de d'emploi et des dépenses en R&D, en particulier dans le secteur des affaires, et coopération accrue entre le monde de la recherche et celui des affaires.</p> | <p>A.1.1.1 Soutien aux essais transnationaux et au développement de technologies, processus et services ; transfert technologique et commercialisation des résultats issus de la recherche</p> <p>A.1.1.2 Soutien au R&D&I en ce qui concerne la mise en réseau, les partenariats, le partage de connaissances, les infrastructures et la coopération entre le monde académique et des entreprises.</p> |
| | S.O 1.2 Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organisations de la recherche et des autorités publiques | R.E 1.2.1 Adoption de TIC accrue et utilisation de services électroniques (gouvernement, commerce, éducation) | A.1.2.1 Initiatives de numérisation transnationale, y compris le commerce électronique, le e-business, administration publique en ligne, l'apprentissage en ligne et la santé digitale. |
| | S.O 1.4 Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise | R.E. 1.4.1 Compétences accrues en matière d'entrepreneuriat et dans les domaines liés à la transition | A.1.4.1 Développement de compétences transnationales et prise de mesures visant à anticiper les besoins en compétences, leur alignement. Soutien aux PME/personnel des PME dans leur transition et |



Programme financé par
l'UNION EUROPÉENNE

| Priorités (sur base des défis identifiés) | Objectif(s) spécifique(s) (listés en conformité avec les préférences exprimées lors de la première consultation nationale) | Résultats escomptés proposés | Type d'actions proposées (non exhaustive) |
|--|---|-------------------------------------|---|
| | | | adaptation au changement, y compris les compétences numériques A.1.4.2 Développer des services d'intérêt économique général basés sur les technologies, dans les territoires périphériques faisant face à la transition économique |



Programme financé par
l'UNION EUROPÉENNE

OBJECTIF 2 : UN PROGRAMME QUI S'ENGAGE POUR LA PLANÈTE

Objectif Stratégique 2- *Une Méditerranée plus verte et à faibles émissions de carbone (transition vers une économie carbone neutre et résiliente à faveur d'une transition énergétique propre et équitable, les investissements verts et bleus, l'économie circulaire, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques)*

| Priorités (sur base des défis identifiés) | Objectif(s) spécifique(s) (listés en conformité avec les préférences exprimées lors de la première consultation nationale) | Résultats escomptés proposés | Type d'actions proposées (non exhaustive) |
|---|--|--|--|
| Résultats horizontaux attendus pour tous les objectifs spécifiques relatives à l'objectif stratégique 2 : | | | |
| <ul style="list-style-type: none">• Amélioration des opportunités d'affaires et d'emploi vers la transition écologique• Renforcement de la prise de conscience à tous les niveaux de la société (y compris dans les secteurs de l'éducation et des affaires) et par les autorités locales, de la nécessité de prendre des mesures relatives à la lutte contre le changement climatique• Amélioration de l'élaboration de cadres réglementaires et leur adoption, en particulier au niveau local, qui favorisent le soutien à la lutte contre le changement climatique | | | |
| Tourisme durable et à faible émission de carbone en tant que multisectoriel pour tous les objectifs spécifiques par rapport à l'environnement | | | |
| Accélérer le passage vers des modes de vie durables en Méditerranée, en diminuant l'impact des activités humaines sur l'environnement et en | O.S. 2.1 Promouvoir l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et la gestion intelligente de l'énergie | R.E 2.1.1 Augmentation de l'utilisation et de la contribution des sources d'énergie propres et renouvelables dans la zone de coopération | A.2.1.1 Mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique, de rénovation énergétique et d'optimisation énergétique intelligente au niveau pilote |



Programme financé par
l'UNION EUROPÉENNE

| Priorités (sur base des défis identifiés) | Objectif(s) spécifique(s) (listés en conformité avec les préférences exprimées lors de la première consultation nationale) | Résultats escomptés proposés | Type d'actions proposées (non exhaustive) |
|--|--|---|---|
| augmentant la résilience climatique | | <p>R.E 2.1.2 Amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et dans le parc de logements sociaux</p> <p>R.E 2.2.3 Intensification des efforts transnationaux favorisant la recherche, l'innovation et l'échange de connaissances sur les technologies renouvelables et sans carbone pour la production d'énergie et l'efficacité énergétique</p> | <p>A.2.1.2 Transfert de technologie et commercialisation des résultats de la recherche liés aux sources d'énergie propres et renouvelables (y compris, mais sans s'y limiter, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie marine, la bioénergie, l'hydrogène et l'énergie hybride)</p> <p>A.2.1.3 Actions transnationales pour soutenir la mobilité à faible / zéro émission principalement dans les zones urbaines</p> <p>A.2.1.4 Développement des compétences transnationales dans le secteur de l'efficacité énergétique / des énergies renouvelables</p> |
| | O.S. 2.3 Garantir l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau | <p>R.E 2.3.1 Augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs économiques (agriculture, industrie, services) et au niveau des ménages</p> <p>R.E 2.3.2 Amélioration de la qualité de l'eau en réduisant la contamination, en agissant sur les sources et les causes de pollution</p> <p>R.E 2.3.3 Croissance des systèmes d'eau circulaire grâce au recyclage et à la réutilisation des eaux résiduelles</p> | <p>A.2.3.1 Mise en œuvre de technologies économes en eau et de dispositifs destinés aux utilisateurs finaux dans l'industrie et les secteurs des services, y compris le tourisme, ainsi qu'au niveau des ménages</p> <p>A.2.3.2 Développement d'une agriculture durable (biologique) et hautement irriguée pour réduire la pollution de l'eau à cause des pesticides</p> <p>A.2.3.3 Développement de solutions écologiques et fondées sur la nature pour traiter et réutiliser en toute sécurité les eaux résiduelles, en encourageant un cycle fermé de l'eau</p> <p>A.2.3.4 Mesures et technologies pour contrôler et réduire les fuites d'eau dans le réseau de distribution</p> |



Programme financé par
l'UNION EUROPÉENNE

| Priorités (sur base des défis identifiés) | Objectif(s) spécifique(s) (listés en conformité avec les préférences exprimées lors de la première consultation nationale) | Résultats escomptés proposés | Type d'actions proposées (non exhaustive) |
|--|--|---|--|
| | | | <p>afin de prévenir les pertes en eau et réduire le volume d'eau non commercialisée</p> <p>A.2.3.5 Initiatives transnationales de renforcement des capacités pour soutenir la mise en réseau et l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs concernés de l'eau (services publics, institutions publiques, entreprises, organismes de recherche, etc.)</p> <p>A.2.3.6 Campagnes de sensibilisation transnationales à tous les niveaux de la société et des gouvernements sur la valeur unique de l'eau dans la région méditerranéenne</p> |
| | <p>O.S. 2.4 Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources</p> | <p>R.E 2.4.1 Capacités améliorées des autorités locales pour concevoir et mettre en œuvre des plans intégrés de gestion des déchets basés sur une approche 4R (réduire, réutiliser, recycler et revaloriser)</p> <p>R.E 2.4.2 Amélioration des modes de production / consommation respectueux de l'environnement</p> <p>R.E 2.4.3 Intensification des efforts transnationaux de prévention et de réduction des déchets marins</p> | <p>A.2.4.1 Conception et mise en œuvre, principalement au niveau municipal, de nouvelles installations et mesures de gestion des déchets</p> <p>A.2.4.2 Actions pilotes favorisant la réduction des emballages de produits et l'utilisation de matières premières secondaires pour les processus de fabrication</p> <p>A.2.4.3 Actions visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, y compris une chaîne d'approvisionnement alimentaire courte et des stratégies inspirées de la stratégie « de la ferme à la table »</p> <p>A.2.4.4 Actions transnationales qui font face à desabordent des types spécifiques de déchets</p> |



Programme financé par
l'UNION EUROPÉENNE

| Priorités (sur base des défis identifiés) | Objectif(s) spécifique(s) (listés en conformité avec les préférences exprimées lors de la première consultation nationale) | Résultats escomptés proposés | Type d'actions proposées (non exhaustive) |
|--|---|--|--|
| | | | <p>(déchets électroniques, textiles, construction, équipements de protection individuelle liés au COVID-19, microplastiques, etc.)</p> <p>A.2.4.5 Alliances entre les autorités publiques locales, les organisations de la société civile, les universités et les communautés pour surveiller les déchets marins et mettre en œuvre des campagnes conjointes de nettoyage</p> |
| | <p>O.S 2.2 Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophe, la résilience, en tenant compte des approches basées sur les écosystèmes</p> | <p>R.E 2.2.1 Renforcement des capacités des parties prenantes locales et régionales à intégrer l'adaptation, la gestion des risques et la réponse aux catastrophes dans leurs activités</p> <p>R.E 2.2.2 Protection et résilience accrues contre les risques naturels grâce à des systèmes de prévention, de préparation et d'alerte précoce</p> | <p>A.2.2.1 Adoption d'outils et d'approches d'adaptation au changement climatique dans les contextes urbains, y compris, mais sans s'y limiter, la cartographie des risques (inondations, tempêtes, élévation du niveau de la mer, glissements de terrain, etc.), des solutions d'infrastructure verte (toits / murs verts, plantation d'arbres, création d'espaces verts), etc.</p> <p>A.2.2.2 Conception et mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce pour protéger les villes contre les événements climatiques dangereux</p> <p>A.2.2.3 Mise en réseau des villes et communes méditerranéennes, des autorités de protection civile, des opérateurs économiques et d'autres parties prenantes pour faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques liées à l'adaptation au changement climatique et à la résilience</p> |



Programme financé par
l'UNION EUROPÉENNE

| Priorités (sur base des défis identifiés) | Objectif(s) spécifique(s) (listés en conformité avec les préférences exprimées lors de la première consultation nationale) | Résultats escomptés proposés | Type d'actions proposées (non exhaustive) |
|--|---|---|---|
| | O.S 2.5 Renforcer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution | R.E 2.5.1 Renforcement des capacités des autorités publiques et des parties prenantes pour lutter contre la perte de biodiversité R.E 2.5.2 Renforcement des capacités des parties prenantes locales à assurer le contrôle et l'application du statut de protection des zones naturelles, y compris les zones marines R.E 2.5.3 Augmentation de l' « infiltration » de la nature en milieu urbain | A.2.5.1 Conception et mise en œuvre de plans de gestion pour les aires protégées, y compris les aires marines protégées A.2.5.2 Actions de restauration des écosystèmes terrestres, côtiers et marins dégradés A.2.5.3 Petits investissements dans les infrastructures vertes, en particulier dans les zones urbaines A.2.5.4 Appui au développement de l'agriculture biologique au niveau transnational A.2.5.5 Actions transnationales de protection des espèces animales et végétales confrontées à des menaces particulières en Méditerranée, y compris les insectes pollinisateurs A.2.5.6 Mise en réseau transnationale au sein d'un réseau d'aires protégées pour mettre en œuvre des solutions communes et partager les meilleures pratiques pour freiner les pertes de biodiversité |



Programme financé par
l'UNION EUROPÉENNE

OBJECTIF 3 : UN PROGRAMME QUI AGIT POUR LES PERSONNES

Objectif stratégique 4 - *Une Méditerranée plus sociale et inclusive*

| Priorités (sur base des défis identifiés) | Objectif(s) spécifique(s) (listés en conformité avec les préférences exprimées lors de la première consultation nationale) | Résultats escomptés proposés | Type d'actions proposées (non exhaustive) |
|--|---|--|---|
| Améliorer l'inclusion sociale et la résilience ainsi que la préparation des territoires méditerranéens | O.S 4.2 Améliorer l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie en développant des infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience pour l'éducation et la formation à distance et en ligne | R.E 4.2.1 Réduction des inégalités d'accès et de qualité de l'éducation et de la formation. Amélioration de l'ensemble des compétences des groupes défavorisés et meilleure utilisation des opportunités d'apprentissage en ligne et à distance par les groupes / communautés défavorisées | A.4.2.1 Mesures transnationales pour anticiper les besoins en compétences grâce à la création de services conjoints de formation professionnelle et apprentissage tout au long de la vie) et de l'emploi A.4.2.2 Plateformes transnationales et infrastructures numériques d'éducation et apprentissage en ligne |
| | O.S 4.4 Assurer l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires, et promouvoir la transition des soins institutionnels vers les soins familiaux et communautaires | R.E 4.4.1 Augmentation de l'adoption des TIC et de l'utilisation des services électroniques (gouvernement, commerce, éducation, santé) R.E 4.4.2 Coopération accrue entre les parties prenantes pour fournir des services de santé | A. 4.4.1 Développement des technologies innovantes transnationales, des applications et des services d'e-santé et télésanté A. 4.4.2 Mise en réseau transnationale, développement des capacités et formation en soins de santé en améliorant la préparation et l'adaptation aux pandémies de et d'autres crises de santé |
| | O.S 4.1 Améliorer l'efficacité et l'inclusion des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité en développant l'infrastructure sociale et en promouvant l'économie sociale | R.E 4.1.1 Augmentation des opportunités d'emploi et de formation professionnelle pour les jeunes et les femmes R.E 4.1.2 Fourniture accrue de services essentiels liés au développement | A. 4.1.1 Partenariats et initiatives transnationales / internationales pour accroître les opportunités d'emploi et l'accès à l'emploi pour les groupes avec des barrières spécifiques à leur participation (les jeunes, les femmes, les migrants, à long terme, personnes sans emploi) |



Programme financé par
l'UNION EUROPÉENNE

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | communautaire et à l'intégration de la main-d'œuvre par les organisations d'économie sociale | A.4.1.2 Actions transnationales visant à soutenir les écosystèmes de l'entrepreneuriat social, y compris un meilleur accès au financement, la suppression des barrières réglementaires et des compétences entrepreneuriales / de gestion renforcées |
| | O.S 4.5 Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale | R.E 4.5.1 Initiatives de tourisme multisectorielles intégrées et socialement inclusives qui améliorent les moyens de subsistance et le développement communautaire E.R 4.5.2 Amélioration de l'accessibilité du patrimoine culturel, en particulier pour les personnes défavorisées, également par le biais d'outils et d'applications numériques | A.4.5.1 Initiatives transnationales /internationales multi-secteurs de networking et de travail en partenariat pour obtenir des résultats stratégiques, durables et socialement inclusifs en matière de tourisme A.4.5.2 Développement conjoint de marques et d'outils numériques autour des caractéristiques territoriales, des caractéristiques naturelles, des produits locaux et de l'artisanat, etc. |
| | OS 4.3 Promouvoir l'inclusion socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faibles revenus, et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins spéciaux, grâce à des actions intégrées, notamment le logement et les services sociaux (<i>basé sur l'objectif spécifique 2 d'Interreg 2 en ce qui concerne l'intégration sociale et économique des migrants</i>) | R.E 4.3.1 Meilleure intégration des groupes défavorisés en matière de logement et de services sociaux | A.4.3.1 Logement, emploi et services sociaux qui contribuent à l'inclusion sociale des migrants et des réfugiés |



Programme financé par
l'UNION EUROPÉENNE

OBJECTIF 4 : UN PROGRAMME QUI FAVORISE LES PARTENARIATS

Objectif Spécifique d'Interreg 1 - *Une meilleure coopération en matière de gouvernance en Méditerranée*

| Priorités (sur base des défis identifiés) | Objectif(s) spécifique(s) (listés en conformité avec les préférences exprimées lors de la première consultation nationale) | Résultats escomptés proposés | Type d'actions proposées (non exhaustive) |
|--|--|------------------------------|---|
| <p>Au titre de l'OSI 1.4, la possibilité d'explorer l'utilisation potentielle du Fonds pour les petits projets (FPP) pour financer des projets à petite échelle (tel que celui mentionné au CHAPITRE III - SECTION III 'OPERATIONS ET FONDS POUR PETITS PROJETS' - Article 25 'Fonds pour petits projets' de la proposition de règlement Interreg et mentionné à l'ANNEXE V du document conjoint de programmation stratégique Interreg NEXT 2021-2027 « Orientations pour la coopération Interreg NEXT dans le bassin méditerranéen et la région mi-Atlantique ») pour soutenir les initiatives locales mises en œuvre par les organisations de la société civile dans des domaines d'intervention très visibles, y compris mais sans s'y limiter:</p> <ul style="list-style-type: none">• Durabilité de l'environnement : campagnes de nettoyage des plages / zones (urbaines) dégradées, plantation d'arbres, campagnes de sensibilisation auprès des citoyens sur des sujets environnementaux ;• Mobilité durable : promotion de l'utilisation du vélo, mise en place de services de vélos en libre-service, etc.• Agriculture durable : promotion des produits biologiques, création de liens directs entre producteurs et consommateurs, actions de soutien et de valorisation du régime méditerranéen auprès des consommateurs (restaurants, écoles, etc.) ;• Éducation : programmes d'éducation pour les jeunes étudiants sur les compétences numériques ;• Culture : actions de promotion de la création culturelle (arts du spectacle, promotion des films de production méditerranéenne, etc.) ;• Tourisme : promotion et valorisation des sites du patrimoine culturel / naturel ;• ... | | | |



Programme financé par
l'UNION EUROPÉENNE

| | | | |
|---|--|--|--|
| Renforcer la coordination des politiques et actions concertées face aux défis communs, et augmenter la capacité institutionnelle des pouvoirs publics et d'autres parties prenantes | O.S.I 1.2 Renforcer l'efficacité des administrations publiques en promouvant la coopération légale et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens, les acteurs et institutions de la société civile, notamment, dans le but de surmonter les obstacles légaux et autres dans les régions transfrontalières. | R.E.S 1.2.1 Amélioration et augmentation des initiatives de collaboration entre les administrations publiques et les citoyens, y compris la création de stratégies / plans d'action / formations conjointes et un apprentissage par les pairs amélioré | A.S.1.2.1 Programmes innovants visant à améliorer les partenariats, renforcer la participation et structurant des nouveaux réseaux de coopération entre les administrations publiques et les citoyens |
| | O.S.I 1.1 Renforcer la capacité institutionnelle des autorités publiques, en particulier celles ayant les compétences de gestion sur une territoire spécifique, ainsi que les capacités de parties prenantes | R.E.S 1.1.1 Augmenter la coopération et les activités transnationales des autorités publiques et d'autres parties prenantes pour améliorer les politiques publiques R.E.S 1.1.2 Renforcement de la capacité des parties prenantes à gérer les catastrophes naturelles / humaines et les risques sanitaires sur une base transnationale (en s'appuyant sur l'Objectif Spécifique 2 d'Interreg) | A.S.1.1.1 Développement et pilotage d'outils et d'approches numériques communs pour éclairer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et les réponses des politiques A.S 1.1.2 Initiatives transnationales de renforcement des capacités du personnel des administrations publiques et d'autres parties prenantes concernées, favoriser la mise en commun des solutions potentielles et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans la prestation efficace des services publics A.S. 1.1.3 Outils et mécanismes transnationaux pour soutenir la préparation des autorités de protection civile et d'autres parties prenantes responsables pour identifier et répondre aux crises et aux urgences (en s'appuyant sur l'Objectif Spécifique Interreg 2) |



Programme financé par
L'UNION EUROPÉENNE

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <p>O.S.I 1.4 Renforcer la confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions interpersonnelles.</p> | <p>R.E.S 1.4.1 Participation et inclusion accrues de la société civile et des partenaires sociaux dans les initiatives de coopération dans les domaines du développement local, de l'inclusion sociale, de l'autonomisation des communautés et de la durabilité environnementale</p> | <p>A.S.1.4.1 Activités transnationales pour renforcer la capacité des organisations de la société civile à contribuer au développement socio-économique, environnemental et communautaire</p> <p>A.S.1.4.2 Mise en réseau des organisations de la société civile au niveau transnational pour encourager la formation de nouvelles initiatives sur des questions sociales, économiques et environnementales clés</p> <p>A.S.1.4.3 Appui aux microprojets et aux interventions à petite échelle au niveau local (Fond des Petits Projets – FPP)</p> |
| | <p>O.S.I 1.3 Renforcer la capacité institutionnelle des pouvoirs publics et des parties prenantes à mettre en œuvre des stratégies macro-régionales et des stratégies de bassin maritime, ainsi que d'autres stratégies territoriales</p> | <p>R.E.S 1.3.1 Création accrue d'approches conjointes pour la mise en œuvre des programmes territoriaux en s'appuyant sur les synergies avec d'autres initiatives de coopération</p> | <p>A.S 1.3.1 Activités conjointes avec d'autres programmes et initiatives (programmes Interreg, Union pour la Méditerranée, d'autres initiatives de l'UE / internationales) pour capitaliser les résultats des projets en Méditerranéenne</p> |
| | <p>O.S.I 1.5 Renforcer la démocratie durable en soutenant les acteurs de la société civile et leur rôle dans les processus de réforme et transition démocratique</p> | <p>R.E.S 1.5.1 Capacités accrues des acteurs de la société civile à jouer un plus grand rôle dans la contribution aux processus de réforme et à renforcer la responsabilité publique</p> | <p>A.S.1.5.1 Soutenir les activités internationales de renforcement des capacités (formations, séminaires, ateliers, échanges de bonnes pratiques, soutiens ad-hoc, etc.) par les acteurs de la société civile</p> <p>AS 1.5.2 Soutenir l'organisation de dialogues politiques sectoriels à parties prenantes multiples, au niveau national et régional, en impliquant les acteurs de la société civile, les autorités nationales et autres acteurs pertinents</p> |